



GRAND CONSEIL

Postulat - 22_POS_45 - Stéphane Jordan et consorts - Pour la justice fiscale des parents divorcés

Texte déposé :

Lors d'un divorce, le parent qui s'acquitte des contributions d'entretien auprès du parent gardien pour son ou ses enfants mineurs peut les déduire de son revenu disponible.

Or, pour des motifs inexplicables, dès que l'enfant ou les enfants deviennent majeurs (et dans l'hypothèse où les contributions d'entretien sont toujours dues), les contributions d'entretien ne sont plus déductibles pour le parent qui s'en acquitte. Cette situation pénalise injustement les parents divorcés concernés qui doivent payer des impôts sur des montants qu'ils sont légalement tenus de reverser à un autre bénéficiaire.

Si aux yeux du postulant, il est évidemment juste et légitime qu'un parent divorcé s'acquitte de contributions d'entretien en faveur de son ou ses enfants, il est tout aussi juste que le principe de déductibilité qui vaut lorsque le ou les enfants sont mineurs demeure quand ce ou ces derniers deviennent majeurs.

Par ce postulat, il est demandé au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité de pouvoir fiscaliser les contributions d'entretien perçues par des jeunes adultes au titre de revenus et de défiscaliser ces mêmes contributions auprès de celui qui s'en acquitte.

Développement

Rueyres, 30 août 2022

Stéphane Jordan

Député

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alette Rey-Marion (UDC)
2. Cédric Weissert (UDC)
3. Céline Baux (UDC)
4. Daniel Ruch (PLR)
5. David Vogel (V'L)
6. Fabrice Moscheni (UDC)
7. Fabrice Neyroud (UDC)
8. Fabrice Tanner (UDC)
9. Guy Gaudard (PLR)
10. Jean-Bernard Chevalley (UDC)
11. Jean-Franco Paillard (PLR)
12. Jean-François Thuillard (UDC)
13. Jean-Louis Radice (V'L)
14. Marc Morandi (PLR)
15. Mathieu Balsiger (PLR)
16. Nicola Di Giulio (UDC)
17. Nicolas Bolay (UDC)
18. Nicole Rapin (PLR)
19. Pierre Zwahlen (VER)
20. Pierre-Alain Favrod (UDC)
21. Sylvain Freymond (UDC)
22. Yann Glayre (UDC)
23. Yvan Pahud (UDC)